



Annecy Aventure

9 rue du Bel Air 74000 ANNECY

Tel : 04.50.45.38.46 / Port : 06.32.90.29.80

Email : info@annecy-aventure.com

LOCATION voile

Descriptif	Seul ou à plusieurs, nous vous offrons la possibilité de naviguer en autonomie. Notre équipe prépare et range le matériel pour vous. Vous avez la possibilité de décider sur l'eau de votre temps de navigation. Les bateaux sont les suivant : Catamaran, dériveur, planche à voile et canoë-kayak.
Durée de l'activité	De heure à une journée selon vos envies.
Lieu de Rendez-Vous	Le Cercle de Voile de Sevrier (voir Plan d'accès).
Lieu de pratique	Le Lac d'Annecy du côté de Sevrier. Il existe une zone de navigation.
Calendrier et Horaire	Avril – Fin Septembre. 9H30 à 17h30 (retour à la base 18h30 maximum)

Conditions de pratique	Ouvert à tous, sous condition d'être autonome en terme de navigation et savoir nager.
Matériel nécessaire	Une paire de basket qui peut être mouillée, un K-way, des affaires de rechange pour le retour, un maillot de bain, une serviette, un t-shirt, de la crème solaire, des lunettes (+cordon pour les attacher) et un chapeau (ou casquette).
Matériel fourni	Bateau + gilet de sauvetage (pas de combinaison fourni).
Recommandations	Le cercle de voile n'est pas responsable de vos effets personnels, il vous sera demander de les laisser dans votre véhicule. Les clefs pourront être laissées au club.
Annulation et Remboursement	Voir conditions générales de vente d'activités rubrique 'annulation'.

Plan d'accès et contact sur place

Adresse : 134 route du port 74320 SEVRIER

Tel : 04.50.52.40.04

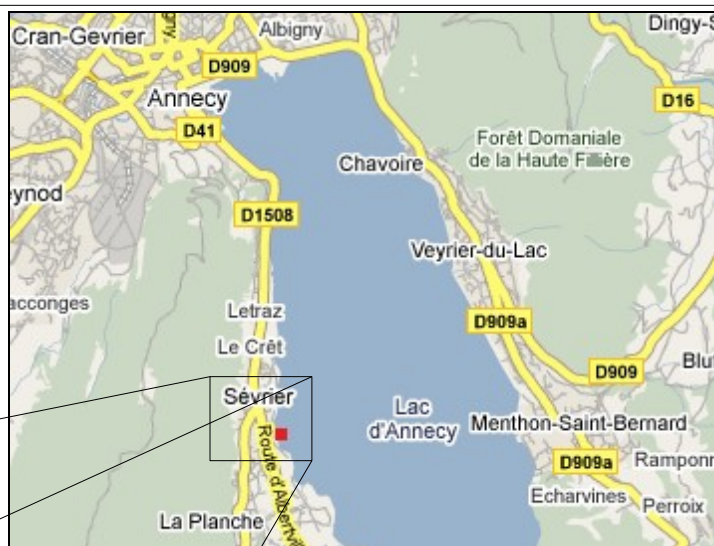
Lieu de Rendez-vous :

Le Cercle de voile

Coordonnées GPS :

Latitude : 45° 51' 570"N

Longitude : 6° 08'644"E





Annecy Aventure

9 rue du Bel Air 74000 ANNECY

Tel : 04.50.45.38.46 / Port : 06.32.90.29.80

Email : info@annecy-aventure.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'ACTIVITES

PARTICIPATION:

La pratique de toutes nos activités nécessite une bonne santé et non contre indication médicale à la pratique de l'activité choisie, le respect des âges minimum requis et des conditions indiquées ci-après.

Activités d'Eaux Vives et Nautique: il est obligatoire de savoir nager 50 mètres minimum et de s'immerger

Activités Vélo et VTT: il est obligatoire de savoir faire du vélo

Activités Parcours Aventure: cette activité étant une activité surveillée et non encadré, chaque participant est responsable de l'application stricte des consignes données et d'un auto-assurance permanent

Il faut cependant être conscient des risques inhérents à l'ensemble de nos activités: chaque participants devra se référer à son encadrement par les professionnels.

MINEURS:

Autorisation Parentale ou Collective: Pour tout mineur non accompagné et quelle que soit l'activité pratiquée, l'autorisation parentale ou l'autorisation collective pour toute structure nous confiant des mineurs est obligatoire.

MATERIEL FOURNI:

Équipement et matériel homologués et conformes aux normes de sécurité sont mis à disposition. L'équipement nécessaire sera indiqué à la réservation et indiqué par la structure qui propose l'activité.

ENCADREMENT:

Nos moniteurs, accompagnateurs et guides sont diplômés d'Etat dans leur spécialités. Toute participation aux activités est soumise à leur appréciation en fonction des aptitudes morales, physiques et sportives des participants.

SECURITE:

Avant chaque départ un briefing sur l'utilisation du matériel et les règles élémentaires de sécurité sont présentés. La faisabilité de tout programme est soumise à l'appréciation des moniteurs, accompagnateurs et guides des conditions météorologiques et l'aptitude des participants

CONDITIONS METEOROLOGIQUES:

L'ensemble de nos activités sont en plein air. Les conditions météorologiques ne sont en aucun cas une cause d'annulation. Dès lors que l'activité est assurée par Annecy Aventure aucun remboursement ne sera effectué.

EFFETS PERSONNELS:

Annecy Aventure décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de vos effets personnels. Les objets de valeurs sont fortement déconseillés

ASSURANCE:

Annecy Aventure possède une Responsabilité Civile Revente d'Activités. Chaque participant doit obligatoirement disposer d'une assurance Responsabilité Civile individuelle. La sécurité et les mesures préventives étant nos préoccupations premières.

MODALITES D'INSCRIPTION ET REGLEMENT:

Les inscriptions aux activités et prestations annexes s'effectuent sur réservation auprès de nos bureaux de vente et centrales de réservation, en fonction des disponibilités.

Toute inscription ne sera prise en compte qu'à réception de 30% d'acompte.

Toute inscription comprise entre 20 jours et la date de la prestation, la somme totale de la prestation sera due.

Par votre inscription vous reconnaissez avoir été informé et accepter nos conditions générales de ventes.

Dans le cadre d'un groupe ou de l'inscription de plusieurs personnes, le souscripteur s'engage à faire connaître et approuver les informations et conditions générales de vente et toute documentation à l'ensemble des participants.

ANNULATION:

1-Du fait du client:

- Toute annulation de votre part avant la date du début de l'activité doit nous parvenir par lettre recommandée avec A.R ; c'est la date d'accusé de réception de cette lettre, qui sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En cas de désistement à plus de 30 jours avant votre activité, les sommes versées vous seront remboursées sauf retenue d'une somme forfaitaire de trente euros (30 €) par dossier. A partir de 30 jours avant votre activité, votre désistement entraînera les retenues suivantes :
 - de 30 à 21 jours : 25 % du montant ;
 - de 20 à 8 jours : 50 % du montant ;
 - de 7 à 2 jours : 90 % du montant ;
 - moins de 2 jours : 100 % du montant.
- En cas d'impossibilité d'effectuer l'activité, vous pouvez nous proposer une autre personne à la condition qu'elle remplisse les mêmes conditions sans présumer des frais de réservations déjà engagés à votre nom, qui de ce fait resteraient dû. Vous êtes tenus de nous en informer entre 7 et 15 jours avant l'activité.
- tout désistement ou annulation à moins de 2 jours ne donnera lieu à aucun remboursement
- toute prestation interrompue ou non consommée du fait du participant ou du souscripteur, quel qu'en soit le motif, ne sera pas remboursé.
- Annulation du fait de la météo: cf. conditions météorologique

2-Du fait d' Annecy Aventure:

L'association Annecy Aventure, les moniteurs, les accompagnateurs et les guides se réservent le droit de modifier, avec ou sans préavis tout programme en fonction des conditions météorologiques ou de sécurité. Dès lors, des activités de remplacements pourront être organisés sans qu'aucun des participants ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Si Annecy Aventure se trouve dans l'obligation totale d'annuler un départ pour quelques raisons que ce soit, les participants seront intégralement remboursés sans pouvoir prétendre à aucune autre indemnité supplémentaire.

NOS TARIFS ACTIVITES COMPRENNENT:

Eaux Vives: encadrement diplômé, équipement spécifique, activité organisée par Essaonia

Parcours Aventure: surveillance, équipement et matériel spécifique, activité organisée par Altus

Kayak: encadrement diplômé, équipement spécifique, activité organisée par Essaonia

Voile sur le lac : encadrement, équipement et matériel spécifique, Activité organisée par le Cercle de Voile de Sevrier

Randonnée Pédestre: encadrement diplômé, activité organisée par Rando Attitude

Randonnée Raquettes: encadrement diplômé, activité organisée par Rando Attitude

Marche Nordique: encadrement diplômé, matériel spécifique, activité organisée par Rando Attitude

Ski de Randonnée: encadrement diplômé, activité organisée par Sensation Montagne

Ski hors piste: encadrement diplômé, activité organisée par Sensation Montagne

VTT: encadrement diplômé, équipement spécifique, activité organisée par Roull' ma poule

Escalade: encadrement diplômé, équipement spécifique, activité organisée par Sensation Montagne

Via Ferrata: encadrement diplômé, équipement spécifique: activité organisée par Sensation Montagne

Canyoning: encadrement diplômé, équipement spécifique: activité organisée par Sensation Montagne

Parapente: encadrement diplômé, matériel spécifique, transport au décollage. Activité organisée par Les Grands Espaces

Location Voile: matériel spécifique. Activité organisée par le Cercle de Voile de Sevrier

Location Vélo: matériel spécifique, activité organisée par Roull' ma poule

NOS TARIFS NE COMPRENNENT PAS:

Votre acheminement jusqu'au point de rendez-vous du départ de l'activité: pour une randonnée c'est l'endroit de départ de la randonnée et non le point de rendez-vous. la restauration, l'hébergement, les boissons et dépenses personnelles

PROGRAMME AVEC HEBERGEMENTS ET TRANSPORTS (+ de 24h):

Alpes Logistique Séminaires: AGENCE RECEPTIVE Licence n° Li 074.01.0002